

28 mai 1872

le rejeter? Certainement pas, du moins je ne le pense pas. Je suis favorable à la ratification de ce Traité, non pas que ce soit le meilleur auquel nous puissions prétendre, mais certainement le meilleur que nous puissions obtenir. J'en défends l'adoption comme ce qui va instituer entre nous et nos voisins les plus proches une ère de paix, qui apportera la prospérité à ce pays que nous chérissons tous. Le distingué gentilhomme qui s'apprête à prendre congé de nous peut jeter un regard de satisfaction sur les progrès rapides faits par le Canada sous sa conduite. Il est rare que le représentant de la Souveraine ait pu en l'espace de quatre ans être le témoin de tels succès. D'autres gouverneurs ont pu s'enorgueillir d'avoir fait la conquête de provinces à l'est, mais combien plus grande peut être la fierté de notre Gouverneur général auquel nous devons l'acquisition de la région du pacifique, à l'Ouest, de territoires dont l'étendue équivaut à la moitié de l'Europe, riches en ressources agricoles et minières, tandis que nos recettes ont augmenté, que le volume de nos échanges a presque doublé, et que l'ensemble du pays vit dans la satisfaction et la prospérité. À nos frontières la paix est assurée, notre peuple peut librement développer les merveilleuses ressources de ce pays, et l'on se demande véritablement ce qui pourrait faire obstacle à son progrès pendant les dix années à venir. Adoptons donc, si possible, ce bill ce soir-même, et ce, selon le souhait exprimé par la mère patrie, à l'unanimité; nous serons alors aux yeux de l'Angleterre et du monde entier un peuple loyal, heureux et fort parce que, uni (*applaudissements*).

L'hon. M. REESOR : Étant donné l'importance de la question, il est juste que les sénateurs fassent connaître leur avis. La position des orateurs qui m'ont précédé dans ce débat est partagée par un nombre important de membres des deux chambres de ce Parlement, et, de toute évidence, elle est largement influencée par le désir de se conformer aux souhaits du gouvernement de Sa Majesté. Tout en comprenant pleinement les motifs de ceux qui ont exprimé ces souhaits, je pense que nous devons tous avoir pleinement conscience que la Puissance a certains droits et privilèges qu'il convient de prendre en considération, quel que puisse être par ailleurs notre attachement à la mère patrie. Or, la responsabilité du gouvernement de la Puissance dans le règlement de cette question est, je crois, plus lourde que certains sénateurs ne voudraient le laisser croire. Ceux-ci, en effet, imputent toute cette responsabilité à la charge du gouvernement britannique, alors que si on lit la correspondance qui a été échangée, nous constatons que le Canada a lui aussi été représenté au sein de la Commission. Et puisque le Premier ministre de la Couronne a fait partie de cette commission, nous pouvons dire que le gouvernement du Canada est dans une certaine mesure responsable des actes et décisions de la Commission. Toutes les dépêches concernant la constitution de la Commission mentionnent expressément que « le Canada sera représenté ». De là découle la nomination du Premier ministre canadien, sir John A. Macdonald. Pour ce qui est maintenant de l'action du représentant canadien au sein de la Commission, je sais qu'elle a

obtenu l'approbation d'une large majorité de la Chambre, et qu'elle aura vraisemblablement l'approbation du Sénat. D'une certaine manière le fardeau de cette responsabilité échoit au peuple de ce pays. J'approuve parfaitement les commentaires de certains des orateurs qui m'ont précédé en ce qui concerne l'injustice faite au Canada d'ignorer notre demande d'être indemnisés des pertes subies du fait des incursions des Fenians. Earl Granville lui-même, dans la première de ses lettres d'instruction aux hauts commissaires, fait état de cette demande dans la liste des sujets à discuter. Non seulement notre demande d'indemnisation a été passée sous silence, mais le Traité ne nous donne aucune garantie que ce genre d'incursion ne se reproduira pas. On ne peut s'empêcher de penser que si les commissaires, sur cette question, avaient fait preuve de la moitié de la détermination dont a fait preuve le gouvernement britannique pour que soit réglée la question des réparations connexes lorsqu'elle s'est posée, le gouvernement américain aurait cédé et nous aurait donné satisfaction. On entend dire maintenant que les représentants des provinces maritimes approuvent le Traité, ce qui en même temps en prouverait la valeur. N'oublions pas, cependant, que c'est une question qui intéresse la Puissance, et non pas simplement telle ou telle région ou province du pays. Personne ne conteste que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse vont d'une certaine manière en profiter, mais en même temps nous constatons que rien n'a été prévu pour dédommager l'ensemble de la Puissance des sacrifices qu'elle a consentis. La Puissance vend en effet sur le marché américain quelque vingt-sept millions de piastres de marchandises; pour toutes ces marchandises il faut payer un droit important. Si ce droit était supprimé, nous y gagnerions vraisemblablement quatre à cinq millions de piastres. Lorsque le Traité de Réciprocité a été abrogé, je m'en souviens, le prix de certaines exportations canadiennes a chuté immédiatement de 25 à 30 pour cent, je pense à la viande de boeuf, au mouton, aux pois, à l'orge, et à certaines céréales qui se vendaient bien aux États-Unis. Tout bien considéré, j'ai l'impression que nous faisons trop de concessions pour ce que nous obtenons en retour, et cela tout simplement parce que l'Angleterre veut absolument et rapidement trouver un règlement à cette situation très difficile dans laquelle elle se trouve. Je pense donc que nous nous trompons si, contre nos convictions et contre celles du gouvernement canadien telles qu'elles sont exposées en termes clairs dans les procès-verbaux du Conseil privé, nous tolérons que ce traité soit simplement ratifié par consentement général. Nous nous devons d'exprimer franchement notre avis, en montrant que nous avons tout à fait conscience du tort qui nous est fait. Ce n'est pas en acceptant tout ce que l'on nous demande que nous obtiendrons justice. Si le Canada ne prend pas la parole pour défendre ses justes droits, personne d'autre ne le fera. Le gouvernement de Sa Majesté a considéré l'ensemble de cette question du seul point de vue des intérêts de l'Empire. Je ne veux pas dire que ceux du Canada aient été complètement passés sous silence, mais que le gouvernement de Sa Majesté n'était pas en mesure de savoir avec précision quels étaient les intérêts de ce pays. C'est donc à nous, à l'occasion de ce débat, de